

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 16 avril 2021

Nombre de conseillers : En exercice 15

Etaient présents : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – TROPEE Rémi – COUROUSSE Stéphanie – PASQUEREAU Sylvie – BRISSIER Régis - GARDAN Nadine - DAGUISE Laurent

Absents excusés : FAUCHEUX Ludivine – ALBARET Coralie

Secrétaire de séance : BRISSIER Régis

Ordre du jour :

- Révision des statuts de Vitré Communauté
- Devis concernant l'adressage

Ajout à l'ordre du jour :

- Subvention 2021 AEJI
- Décisions modificatives budgétaires n°1
- Atelier technique
- Compte rendu du RDV NEOTOA avec Mme le maire
- Compte rendu réunion « bassins versants »

1 : Révision des statuts de Vitré Communauté

Madame le maire donne lecture de la modification des statuts de Vitré Communauté liée, d'une part, à la prise de compétence en matière de soutien au projet de restructuration immobilière du centre hospitalier Simone Veil de Vitré et d'autre part, à la prise de compétence en matière de réseau public de chaleur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la révision des statuts de Vitré Communauté.

2 : Devis concernant l'adressage

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis concernant l'adressage.

Après examen du devis concerné et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le devis n°791361 en date du 07 avril 2021 de la société « La Poste » pour un montant de 4 800€ HT soit 5 760€ TTC.
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

3 : SUBVENTION 2021 AEJI

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande de subvention de fonctionnement 2021 de la part de l'AEJI pour le centre de loisirs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder :

- Une subvention d'un montant de 11 783.03€ pour le fonctionnement 2021 du centre de loisirs qui sera versée en 2 échéances.

4 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES N°1

Madame le Maire propose au conseil municipal les décisions modificatives suivantes pour équilibrer le budget 2021 de la commune.

Section d'investissement

Chapitres	Dépenses	Décisions modificatives
040	21534 Réseaux d'électrification	- 5 163.12 €
041	21534 Réseaux d'électrification	+ 5 163.12 €
Chapitres	Recettes	
040	238 Avances versées sur comm.immo.corporelles	- 5 163.12 €
041	238 Avances versées sur comm.immo.corporelles	+ 5 163.12 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, ces décisions modificatives.

5 : ATELIER TECHNIQUE :

Présentation du projet de bornage du futur atelier technique reçu de la part du géomètre. Le bornage définitif présenté prévoit une surface de 690 m2 environ.

Montage du dossier administratif en vue de la consultation auprès des architectes. Il est prévu l'envoi du dossier aux architectes suivants :

- Cabinet GESLAND & HAMELOT (Argentré du Plessis)
- Cabinet ORAIN (Vitré)
- Cabinet COULIOU (Chateaubourg)

- Cabinet CF Architecture (Vitré)

Madame Le Maire se charge de contacter les cabinets ci-dessus en vue de l'envoi du dossier.

6 : COMPTE RENDU REUNION NEOTOA / MME LE MAIRE :

Suite à la dernière délibération du conseil municipal de mars 2021, NEOTOA a sollicité un rendez-vous avec Madame Le Maire.

Dans le cadre de la loi ELAN, NEOTOA a l'obligation de vendre des logements dans le but de financer la construction de nouveaux logements sociaux sur le territoire (agglomérations & petites communes).

Le conseil municipal décide de confirmer la délibération prise en mars 2021 (avis défavorable sur la vente des logements par NEOTOA).

7 : COMPTE RENDU REUNION « BASSINS VERSANTS » :

Frédéric expose l'historique sur les actions de reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire.